

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 167 496
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 85830132.8

(51) Int. Cl.⁴: **A 47 C 21/06**

(22) Date de dépôt: 04.06.85

(30) Priorité: 07.06.84 IT 3282084 U

(43) Date de publication de la demande:
08.01.86 Bulletin 86/2

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Giacometti, Giuseppe**
Via dei Consoli, 62
I-06024 Gubbio (PG)(IT)

(72) Inventeur: **Giacometti, Giuseppe**
Via dei Consoli, 62
I-06024 Gubbio (PG)(IT)

(74) Mandataire: **Baldi, Claudio**
Viale della Vittoria 97
I-60035 Jesi (Ancona)(IT)

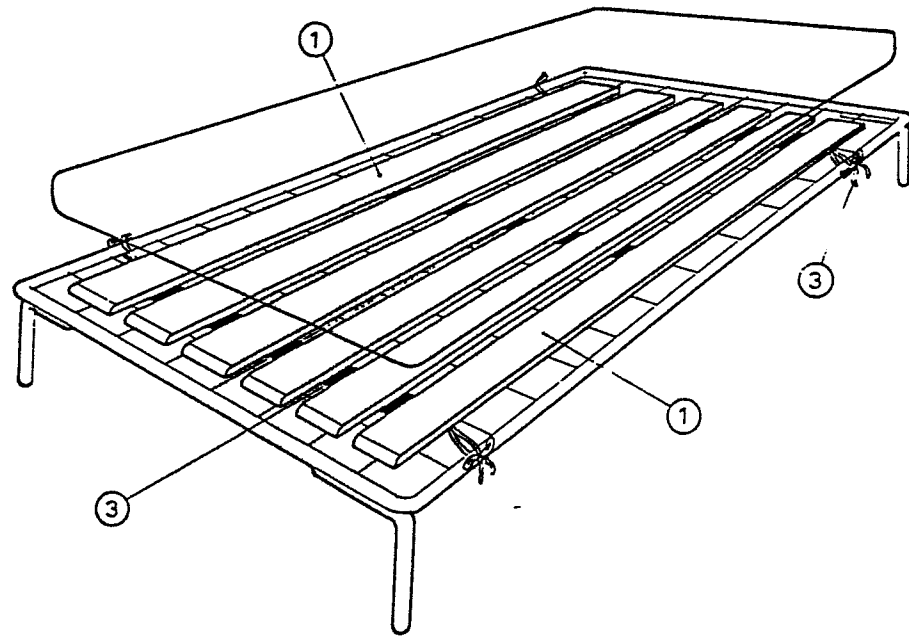
(54) **Plan rigide sous-matelas dérolable.**

(57) Les planchettes en bois (1) colliguées l'une à l'autre grâce à une ceinture (2) non seulement adhèrent parfaitement au sommier métallique du lit, mais en outre, quand elles sont inutilisées, on peut les ranger dans un minimum d'espace.

Cette invention donne la possibilité à toutes les personnes qui désirent ou qui doivent dormir sur des plans rigides de trouver extrêmement pratique l'objet en question.

EP 0 167 496 A1

/...



- 1 -

Plan rigide sous-matelas déroulable.

L'objet de la présente demande de brevet pour invention industrielle est un plan sous-matelas rigide déroulable.

L'invention a été conçue au but de satisfaire les exigences de tous ceux qui ont l'intention de placer un plan rigide entre le sommier métallique de leur lit et le véritable matelas.

En effet, on sait que dormir sur un lit particulièrement rigide représente pour certaines personnes une simple préférence, tandis que pour d'autres c'est une nécessité réelle à cause de particulières exigences d'ordre thérapeutique, relatives surtout à quelques imperfections congénitales ou survenues au débit de la colonne vertébrale.

Fréquemment, pour de tels motifs, il est par conséquent nécessaire de rendre rigide un lit et, dans la plupart des cas, l'on résoud cette exigence grâce au remède le plus ancien et le plus empirique, c'est à dire en posant entre le sommier métallique et le matelas une véritable planche en bois dont la surface coïncide d'habitude plus ou moins avec celle du sommier même.

Pourtant, bien que depuis toujours on ait considéré les planches de ce type extrêmement efficaces pour la solution du problème en question, on ne peut les considérer

Ischitò / ALBO
MANDATARI ABILITATI

sans quelque inconvénient qui en abîme l'emploi.

5 Tout d'abord, une planche en bois insérée sous le matelas résulte très souvent même trop rigide par rapport aux exigences de l'usager; dans le cas surtout où l'emploi de la susdite planche est conseillé par une exigence d'ordre thérapeutique, si d'un côté l'usager recherche une considérable rigidité dans le sens longitudinal, de façon que la colonne vertébrale puisse prendre une position de parfait alignement, de l'autre il n'éprouve pas toujours le besoin d'une rigidité aussi exaspérée du lit dans le sens transversal.

10 En plus de cela, il faut en outre souligner, au cas où l'on ne voudrait mettre qu'occasionnellement la planche sous le matelas, qu'il est tout à fait difficile de la ranger convenablement pendant les périodes d'inutilisation sans provoquer de gros problèmes d'encombrement.

15 C'est justement en considérant de tels inconvénients que l'on a conçu le plan sous-matelas selon l'invention, lequel, grâce à sa structure, résulte être extrêmement pratique, efficace et en même temps peu encombrant.

20 En effet, il est constitué par plusieurs planchettes, de une longueur à peu près égale à celle du sommier métallique du lit sur lequel il doit être employé, assemblées parallèles et équidistantes l'une par rapport à l'autre et tenues ensemble grâce à l'emploi de ceintures de jonction flexibles transversales.

25 Il est clair que, selon cette perspective et selon la largeur du sommier métallique du lit, il est possible pendant la construction d'augmenter ou de diminuer tout

Ischito ALBO
MANDATARI ABILITATI

simplement la largeur du plan sous-matelas, en variant le nombre des planchettes.

5 Grâce à l'invention l'usager peut en effet disposer de toute la rigidité nécessaire dans le sens longitudinal du lit, tandis qu'il peut réussir à avoir un confort plus qu'acceptable dans le sens transversal, étant donné que les espaces entre une planchette et l'autre permettent au plan sous-matelas en question de s'adapter, dans une
10 certaine mesure, aux déplacements latéraux d'une personne.

Au point de vue de l'encombrement, en outre, le plan sous-matelas selon l'invention résulte encore plus convaincant du moment qu'en cas d'inutilisation il peut être facilement enroulé sur lui-même dans le sens de la largeur, pour obtenir un rouleau facilement rangeable dans un espace limité, étant constitué précisément par toutes les planchettes qui le composent tenues ensemble par les ceintures flexibles.
15

Pour une plus claire explication de l'invention, la description va continuer en référence aux dessins ci-annexés, qui ne sont donnés qu'à titre d'exemple indicatif et certainement pas limitatif, où:
20

- 25 - la planche 1 est la représentation perspective tout à fait schématique du plan sous-matelas selon l'invention, interposé entre le sommier d'un lit et un matelas;
- la planche 2 est la vue en plan du plan sous-matelas
30 selon l'invention;
- la planche 3 montre, grâce à une représentation axonométrique, chaque élément du plan sous-matelas selon l'invention.

En référence aux figures susdites, l'invention résulte composée de quelques planchettes (1) parallèles et équidistantes l'une par rapport à l'autre, tenues ensemble grâce à l'emploi de ceintures flexibles de jonction (2) posées transversalement, au nombre de trois dans la forme préférée de réalisation, dont deux sont posées vers les extrémités longitudinales des planchettes (1) et une au centre.

10 En correspondance des extrémités de ces ceintures flexibles de jonction (2), on a prévu quelques ficelles (3) de fixage qui servent à l'attachage du plan en question au sommier métallique du lit.

Dr. Ing. CLAUDIO BALDI
Iscritto ALBO
MANDATARI ABILITATI

- 1 -

Revendications

- 5 1) Plan rigide sous-matelas déroulable caractérisé en ce qu'il est constitué par quelques planchettes parallèles et équidistantes l'une par rapport à l'autre, tenues ensemble grâce à l'emploi de ceintures flexibles de jonction posées transversalement, ayant été prévu qu'en correspondance des extrémités des susdites ceintures flexibles soient appliquées quelques ficelles de fixage.

Dr. Ing. CLAUDIO BALDI
Iscritto ALBO
MANDATARI ABILITATI

1/3

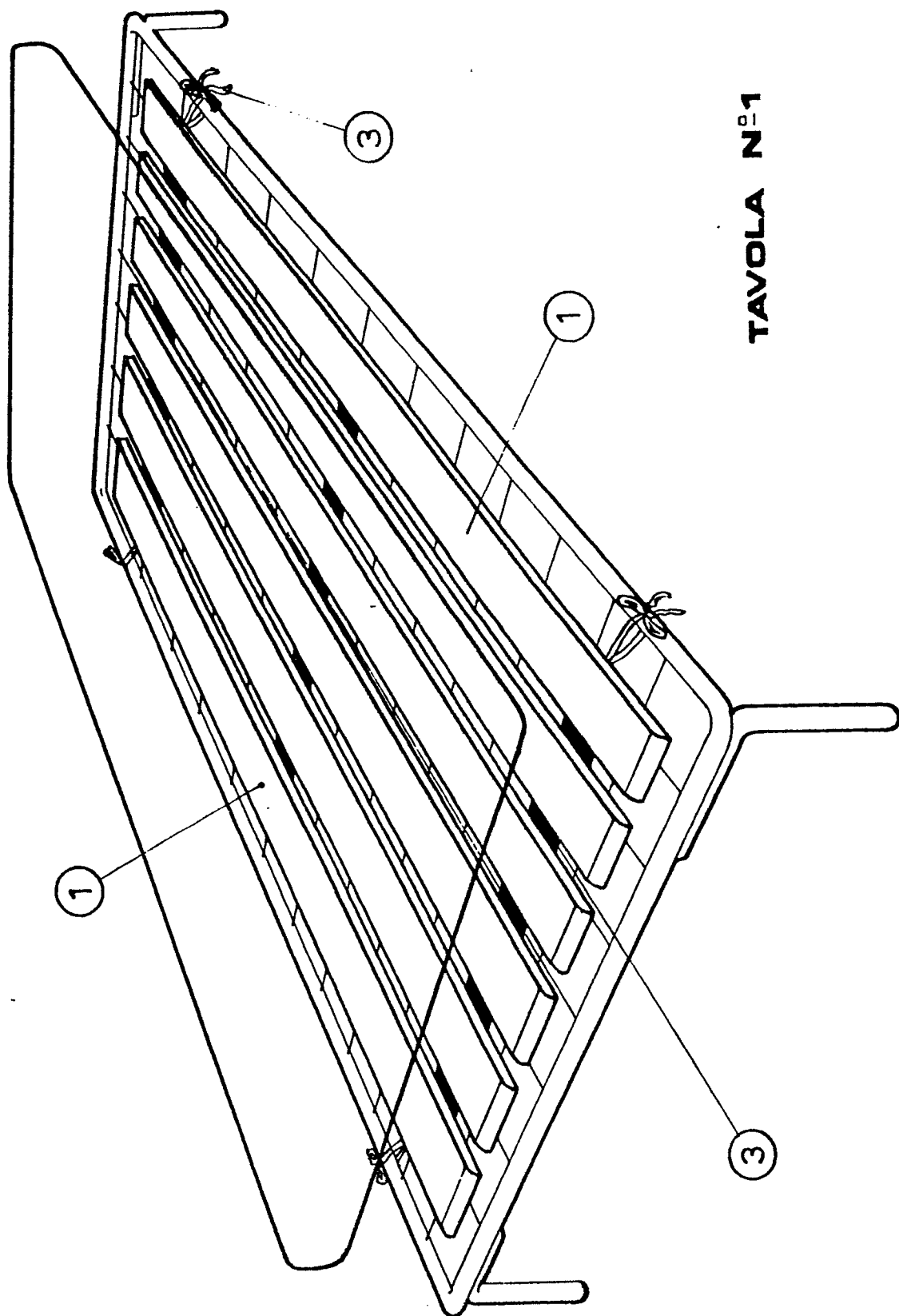


TAVOLA N°1

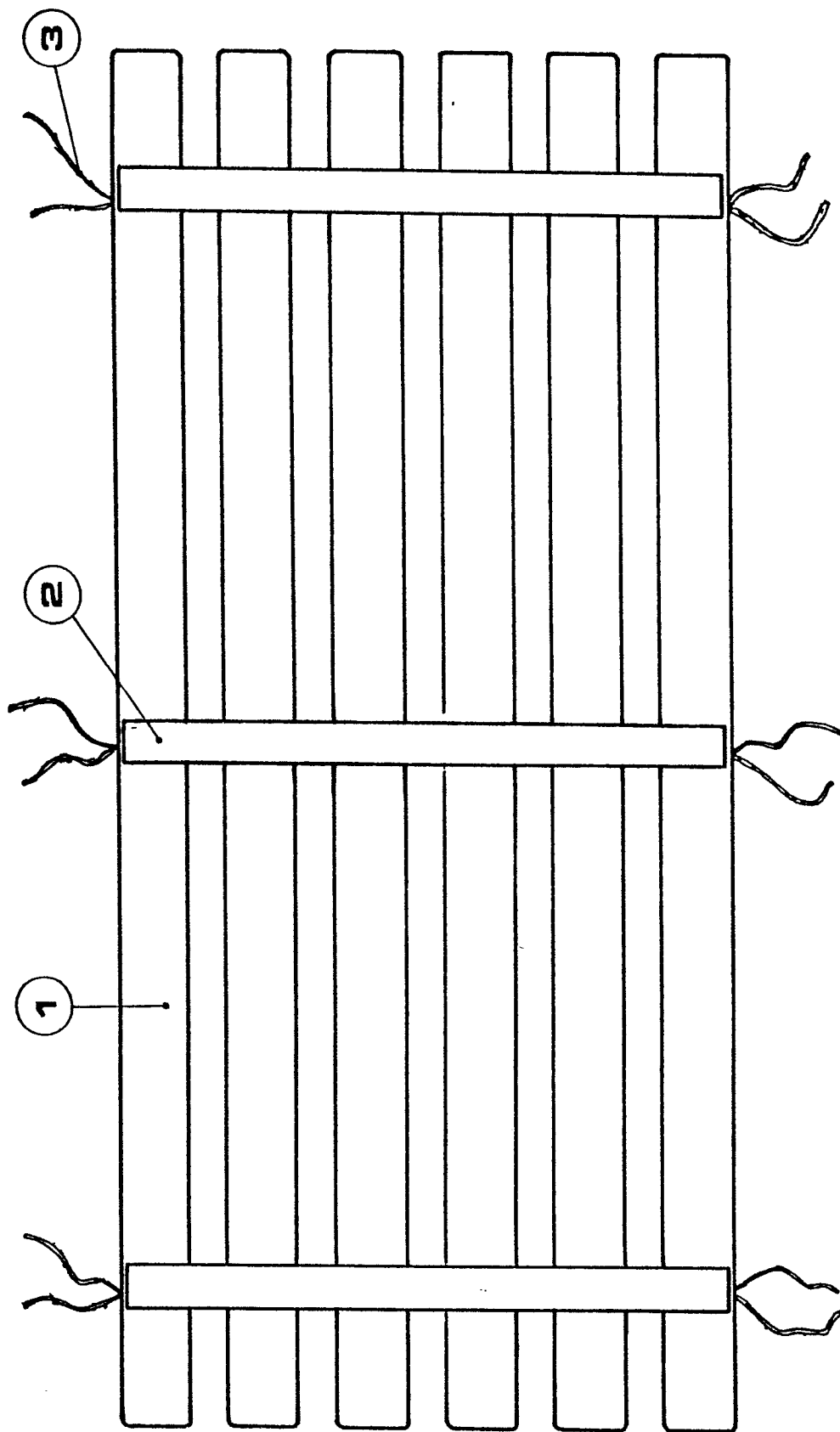


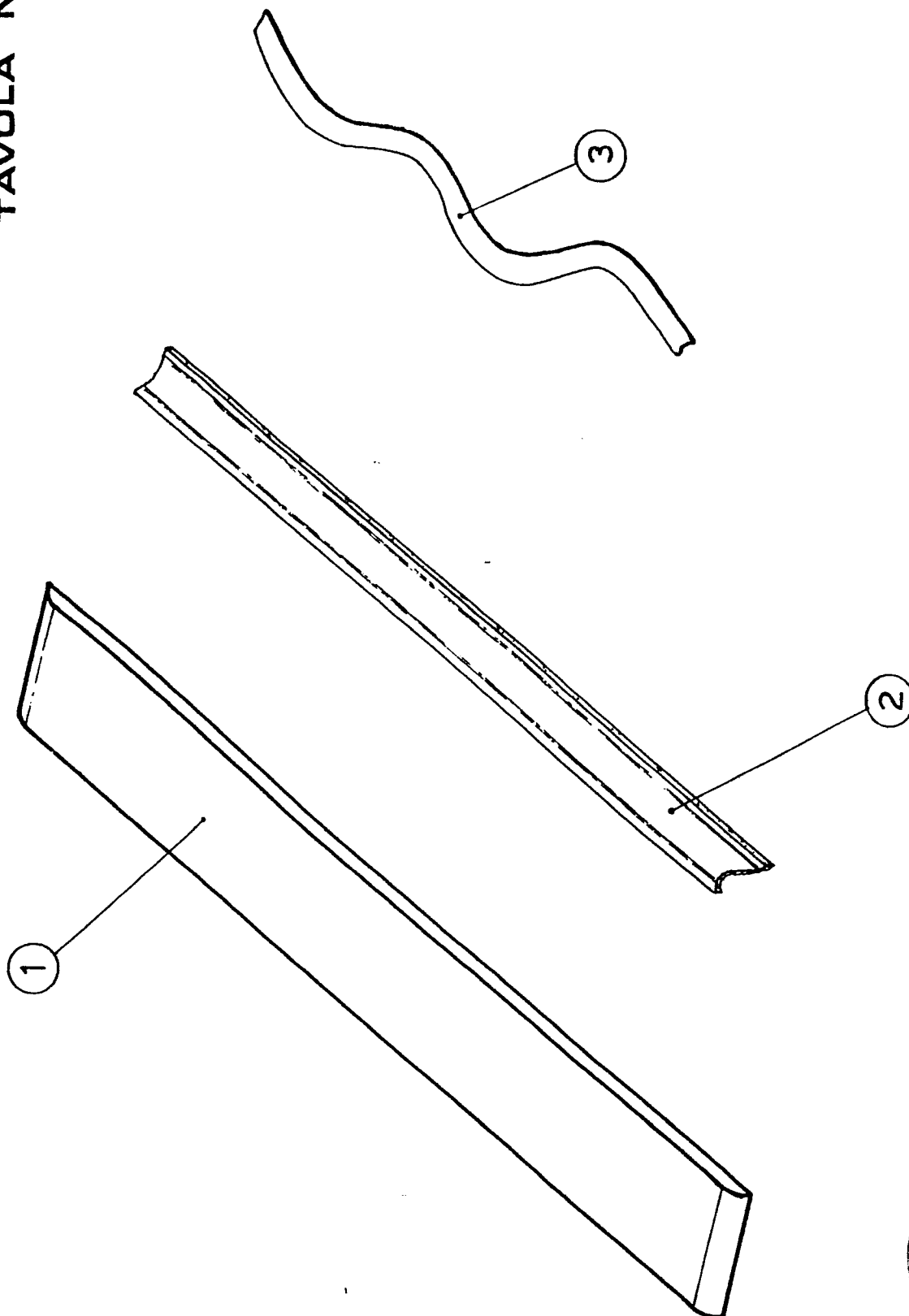
TAVOLA N°2

Dr. Ing. CLAUDIO BALDI
Iscritto ALBO
MANDATARI ABILITATI

0167496

$\frac{2}{3}$

TAVOLA N°3



Dr. Ing. CLAUDIO BALDI
iscritto ALBO
MANDATARI ABILITATI



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	GB-A- 299 579 (JOWETT) * Page 2, lignes 1-53; figures 1-4 *	1	A 47 C 21/06
X	--- US-A-2 551 976 (SMITH) * Colonne 1, ligne 39 - colonne 2, ligne 2; figures *	1	
X	--- US-A-2 728 089 (HYNES) * Colonne 1, lignes 58-66; colonne 2, lignes 18-22; figures 1-5 *	1	

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 47 C A 61 G
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05-09-1985	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	